

[Circulaire Application, dès le 1er février 2016, de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes dans le cadre de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne](#)

[Circulaire entrée en vigueur de la Convention PEM révisée au 1^{er} janvier 2025](#)

[Circulaire Convention PEM révisée – Application définitive à partir du 1.1.2026](#)